

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération CA-2026-05 : validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05/02/2026

Annexe PV CA du 05/02/2026

Délibération CA 2026-06 : compte rendu des décisions de la présidente

Délibération CA 2026-07 : Compte administratif 2025

Délibération CA 2026-08 : Budget primitif 2026

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 11h00, les membres du **conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Françoise **LAPERGUE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par pouvoirs : Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Par suppléance : Rémi **BRANCO** par Amélie **VACOSSIN** (DEPARTEMENT) ; Marc **GASTAL** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) par Franck **PROVENCE** (CASTELFRANC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) par Kathe **CAPMAS** (SAINT MARTIN LE REDON)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : André **MELLINGER**

Pour les communes et EPCI : Maxime **HUG** (CC GRAND FIGEAC) ; Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Titulaires : 10
Suppléants : 04
Pouvoirs : 01
Absents : 05
Votants : 15

Date de la convocation : 18 février 2026

Délibération CA-2026-05 : validation du procès-verbal de la séance du CA du 05/02/2026

Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 05 février 2026 a été transmis à tous les membres du conseil d'administration dans le cadre du rapport de séance joint à la convocation.

Elle appelle les observations des membres et invite le conseil d'administration à se prononcer sur ce point.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par

15 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05 février 2026 tel que présenté.

Fait à Cahors, le 26/02/2026

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture

et de la publication le 02/03/2026

Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à deux mois à compter de la date de publication. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.

Séance du 05 février 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 14h00, les membres du **Conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ;

Pour les communes et EPCI : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Gwladys GASTAL (PARNAC)

Etaient représentés par suppléance ou pouvoir

Pour les communes et EPCI : Alain BESSAC (CABRERETS) par Alain DUTRANOIS (FLORESSAS) ; Maxime HUG (C. de communes du GRAND FIGEAC) par Michel WEBER (ANGLARS) ; Jean-Louis VIDILLES (LAGARDELLE) par Eric LASCOMBES (LOUPIAC) ; Agnès SIMON-PICQUET (LES JUNIES) par Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) par Kathe CAPMAS (SAINT MARTIN LE REDON) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) par Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) par Dominique TELLINGE (TE46 – Territoire Energie Lot) ;

Pour le Département : Claire DELANDE par Denis MARRE ; Serge RIGAL par Anne LAPORTERIE

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : Rémi BRANCO ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; André MELLINGER ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX ;

Nombre de En exercice : 20
délégués :

Titulaires : 05
Suppléants : 05
Pouvoirs : 04
Absents : 06
Votants : 14

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Publié le 02/03/2026

Accueil des délégués du CA par Mme Anne LAPORTERIE, présidente du SDAIL

Madame la présidente accueille les membres pour cette séance du conseil d'administration du SDAIL.

Elle remercie M. Denis Marre, maire de Pradines d'accueillir une fois encore les instances du SDAIL à la salle de la Prade.

Elle rappelle aux délégués qu'ils siègent en petit nombre pour le conseil d'administration (20 délégués) mais qu'ils seront rejoints à l'issue de la réunion par les membres de l'assemblée générale composée à ce jour de 265 membres, soit 274 délégués.

Madame la présidente se dit satisfaite de ce niveau d'adhésion qui

- confirme le besoin d'un **outil d'accompagnement** pour la réalisation des projets des communes et des intercommunalités.
- conforte le SDAIL dans son rôle de partenaire **majeur de l'ingénierie** dans le Lot.

Elle rappelle que, pour les besoins du procès-verbal, la séance est enregistrée ; dans ce cadre, elle demande aux délégués, lors des prises de paroles, de bien vouloir énoncer leurs noms, fonctions et la collectivité qu'ils représentent.

Madame la présidente présente ensuite l'ordre du jour de la réunion, décliné en 4 points :

- Point n°1 : validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 avril 2025
- Point n°2 : compte rendu des décisions prises par délégation
- Point n°3 : rapport d'activité 2025 et perspectives 2026
- Point n°4 : actualisation des coûts et adoption des barèmes 2026

et rappelle aux délégués que le rapport d'activité est d'abord présenté au conseil d'administration, puis à l'assemblée générale.

Après vérification du quorum et des pouvoirs, la présidente ouvre la séance avec le

- **1^{er} point : la validation du procès-verbal de la séance du CA du 10 avril 2025.**

Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du CA du 10/04/2025 a été transmis à tous les membres du conseil d'administration dans le cadre du rapport de séance joint à la convocation.

Elle appelle les observations des membres et invite le conseil d'administration à se prononcer sur ce point.

Aucune observation n'est relevée, la présidente met ce point au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**14 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 10/04/2025 tel que présenté.

Madame la présidente remercie les délégués et poursuit avec le

- **point n°2 qui concerne le compte rendu des décisions prises par délégation**

Il s'agit de l'enregistrement des adhésions.

Depuis l'envoi du rapport de séance, une nouvelle adhésion a été enregistrée ; il s'agit de la commune de Latronquière.

<i>Décision n°</i>	<i>Membre adhérent</i>	<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
D-2026-01	LATRONQUIERE	HAMMERSCHMIDT Harry	BONNE François

Le conseil est également informé du retrait des communes de Bach et Puyjords

A ce jour, le SDAIL compte 256 communes 4 communautés de communes (EPC), 2 SMU, 1 territoire d'Energie Lot (TE46), 1 CCAS (EPA) et le Département du Lot, soit au total 265 membres.

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Madame la présidente invite les délégués à consulter la courbe de progression des adhésions ainsi que la cartographie des adhérents (pages 1 et 2 du rapport de séance).

Elle précise que la liste des adhérents (jointe en annexe n°2 CA du rapport de séance) sera complétée des dernières modifications (*dernier adhérent enregistré : Latronquière*) et annexée à la délibération du compte rendu des décisions prises par délégation.

Madame la présidente appelle les observations des membres et les invite à se prononcer sur ce point. Aucune observation n'est relevée, ce point est proposé au vote du conseil.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**14 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

VALIDE la liste des nouveaux membres du syndicat et arrête la liste globale telle que présentée.

DONNE ACTE à madame la Présidente du compte-rendu de ces décisions.

- Madame la présidente aborde le 3^{ème} point de l'ordre du jour qui concerne la **présentation du rapport d'activité 2025 et des perspectives 2026, il s'agit du point n°3 du rapport**

Avant de laisser la parole à Mme la Directrice générale adjointe du Département pour dérouler la synthèse du rapport d'activité, la présidente informe les membres du conseil du départ de Mme LEROUX sur autre poste.

Madame la présidente **souhaite, en présence du conseil d'administration, lui adresser ses sincères remerciements pour la qualité de son travail, sa vision prospective, son action déterminante dans la structuration du SDAIL et dans l'impulsion d'une dynamique pérenne.** Elle souligne sa qualité de « facilitatrice », sa capacité à construire des choses intelligentes à partir de demandes souvent floues. Elle indique que travailler à ses côtés fût un vrai plaisir, la remercie pour son excellence et lui souhaite de s'épanouir davantage encore dans ses nouvelles missions. Elle l'invite ensuite à présenter le rapport de l'activité du SDAIL 2025.

Mme LEROUX prend la parole : elle remercie la présidente pour ses mots et indique qu'elle apportera davantage de détails sur son nouveau poste lors de l'Assemblée générale.

Le rapport étant exposé aux deux instances, **Mme LEROUX propose au conseil d'en présenter une synthèse.**

Elle rappelle les deux modes de sollicitations du SDAIL à savoir : le forfait conseil et le conventionnement.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Point n°3 (CA)

Le SDAIL accompagne ses adhérents selon deux modes d'intervention

Le « forfait conseil »

- pour répondre à des questions ponctuelles ou débroussailler certains dossiers via une cotisation qui ouvre droit à un forfait de 4 journées d'intervention, soit 32h.

Des « interventions conventionnées »

- qui permettent d'accompagner dans la durée les projets des adhérents au travers d'expertises ou d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- ce type d'intervention fait l'objet d'un chiffrage préalable calculé en fonction des heures prévisionnelles et des barèmes votés chaque année.



Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Sur l'activité « forfait conseil »

Mme LEROUX constate une diminution des heures utilisées sur le forfait par rapport à 2024 (-757 h).

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

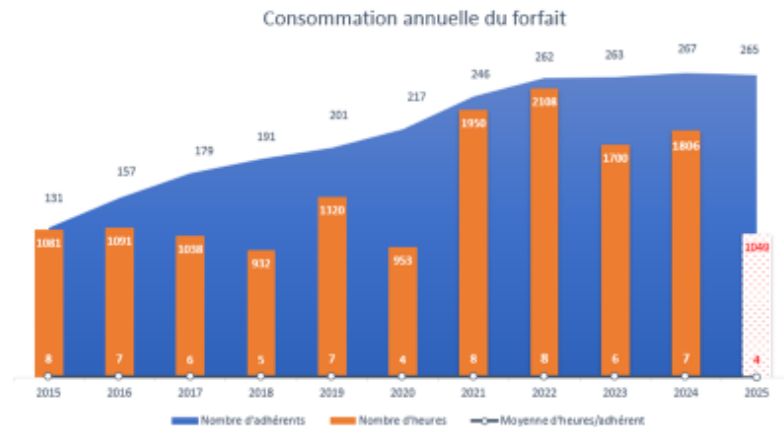
Le « forfait conseil »

1049 heures d'intervention
soit en moyenne 4 heures
par adhérent

662 heures de catégorie A
350 heures de catégorie B
37 heures de catégorie C

74 adhérents sur 265 ont
utilisé le forfait (contre 101
en 2024)

Un volume moyen
d'utilisation du forfait
inférieur par rapport à 2024 :
-757 heures



Pour autant, le nombre de sujets, de sollicitations reste équivalent.

Si le forfait conseil sert à dégrossir les nouveaux projets, il répond aussi à des demandes plus ponctuelles.

Mme LEROUX indique qu'il n'y a aucun catastrophisme à relever quant à cette baisse d'activité du forfait conseil. La baisse de volumétrie du forfait et le nombre constant de sollicitations sont plutôt à observer par le prisme du cycle électoral des collectivités.

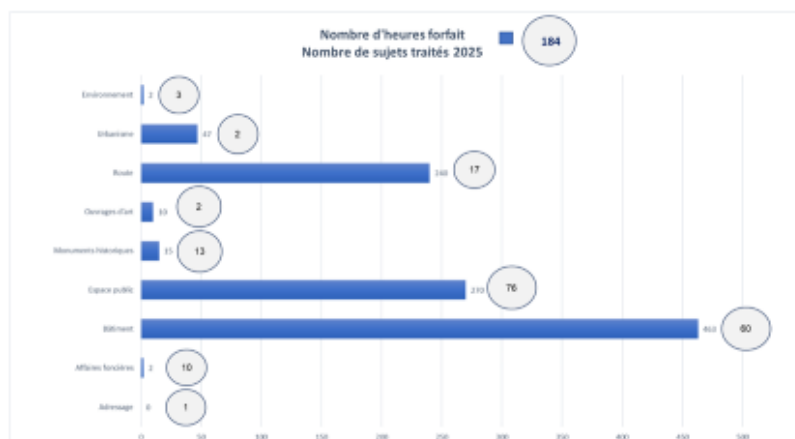
Avec 10 ans d'existence, le SDAIL est encore jeune et il est fort probable qu'avec le temps, cette courbe épouse au plus près chaque cycle électoral.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Le « forfait conseil »

184 sujets enregistrés
faisant intervenir les
différentes compétences
mobilisées au sein des
services du
Département du Lot,
dans divers domaines

Beaucoup plus de
sollicitations qu'en 2024
(169 sujets) mais moins
de temps enregistré sur
le forfait : effet « fin de
mandat »



Cette diminution de l'utilisation du forfait se traduit également, et en conséquence, par une baisse du nombre de livrables. Ce sont les thématiques « cœur de métier » du SDAIL (bâtiments et espaces publics) qui regroupent le plus grand nombre de sollicitations (76 pour les espaces publics, 60 pour les bâtiments). L'activité forfait conseil n'est pas la plus importante, elle représente 1/3 de temps passé, 2/3 sont enregistrés sur l'activité conventionnée.

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Sur l'activité opérations conventionnées :

Mme LEROUX relève 122 opérations recensées pour 2025, presque autant que l'an passé ; en volume, cela représente 6 % de moins. Elle précise que si le nombre d'opérations est quasi égal à 2024, le niveau de maturité, lui, n'est pas le même : pour la plupart, ce sont des projets pluriannuels à forte maturité auxquels il faut adosser la conjoncture électorale.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Les opérations conventionnées : infléchissement de l'activité globale de 6 %



- 122 opérations recensées (contre 131 l'an passé) dont 80 en cours et 2 en préparation, elles concernent 101 maîtres d'ouvrage dont 23 ont plus d'une opération en cours.
- 2 920 heures d'intervention sur les opérations conventionnées (contre 3115 heures l'an passé)

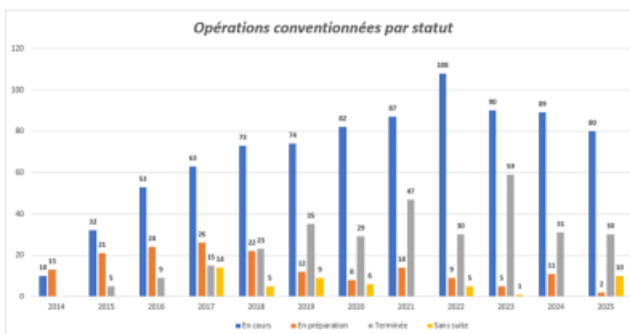


Cette analyse de conventionnements avec maturité forte se traduit notamment dans le diagramme ci-dessous par la présentation des opérations conventionnées par statut sur le pluriannuel.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Les opérations conventionnées : focus sur le pluriannuel

Sur une perspective pluriannuelle à plus de 10 ans, le graphique ci-après illustre parfaitement la montée en charge du SDAIL entre 2014, année de la création du SDAIL, et 2022, puis un tassement depuis, avec une baisse en 2025, à l'approche des élections municipales.



Mme LEROUX précise que l'impact du retraitement des opérations d'adressage est également à prendre en compte dans cette approche. Elle rappelle que l'adressage était l'activité qui comptait le plus grand nombre de conventions ; aujourd'hui l'adressage est quasiment terminé, toutes les communes sont couvertes.

Pour ce qui concerne l'entrée des projets, elle indique une moyenne de 22 projets entrés sur l'année soit 6 opérations par trimestre, c'est un peu moins que l'an passé.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Les opérations conventionnées : projets entrés par trimestre

Sur l'année 2025, 22 projets entrés

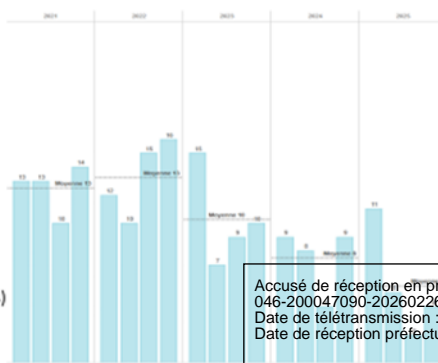
- une moyenne de 6 opérations par trimestre,
- un peu moins de 2 nouveaux projets entrant par mois.

La moyenne d'entrée des dossiers est en légère baisse par rapport aux années précédentes.

La fin de l'activité d'adressage : un facteur essentiel à considérer dans la baisse du nombre des projets entrés. 2025 : une seule convention d'adressage en cours.

Sur les 22 nouveaux projets entrés en 2025 :

- 60% concernent le domaine de l'aménagement (13 projets)
- 40% le domaine des bâtiments (9 projets).



Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

En conclusion de ce point, Mme Leroux enregistre une dynamique qui décélère et plutôt liée à la maturité des projets et à la conjoncture actuelle.

Sur les ressources :

Mme LEROUX rappelle que l'activité nécessite des ressources. La singularité du SDAIL c'est de mettre à disposition l'ingénierie départementale au profit des projets des communes. Aujourd'hui c'est une cinquantaine d'agents du Département qui travaille de près ou de loin sur l'activité SDAIL dont 15 chefs projets. Pour accompagner ces chargés d'opérations, il y a tout un « back office » : en administratif, en marchés publics, en juridique...des agents de différents services du Département qui contribuent à l'activité SDAIL. Mme LEROUX précise qu'il ne s'agit pas de 50 agents à temps complet, ce sont 50 personnes différentes qui travaillent pour une partie de leur temps sur l'activité SDAIL. Au total, en 2025, l'activité aura enregistré pas loin de 4000 heures d'intervention.

Ci-après, la présentation de la répartition des heures par catégorie.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

Moyens mis en œuvre : une cinquantaine d'agents du Département dont 15 chefs de projets

Nombre d'heures réalisées sur activité forfait et conventions				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total en heures
Sur le forfait	662	350	38	1049
Sur les opérations conventionnées	1785	1134	1	2920
Total en H	2447	1484	38	3969



Mme LEROUX rappelle que les agents du Département qui interviennent pour le SDAIL ont une « double casquette » ce qui ne permet pas toujours une lisibilité optimale. Pour faciliter cette lisibilité, elle indique qu'un travail a été conduit par les équipes pour établir une cartographie des ressources. Il s'agit de cibler les expertises de poser un nom, un visage que ce soit en bâtiment, en aménagement, en patrimoine, en environnement... ; le fait de personnaliser devrait permettre une lecture simplifiée et une meilleure communication.

Sur la communication :

Mme LEROUX rappelle qu'en matière de communication et, au-delà d'animation, le SDAIL dispose de plusieurs outils (listés ci-dessous) :

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

La communication : une priorité pour ancrer une ingénierie sur le territoire

Le travail entrepris sur le volet de la communication s'est poursuivi tout au long de l'année 2025 :

- bilan des fiches enquêtes de satisfaction
- diffusion de la newsletter du SDAIL au format revisité (5 numéros en 2025)
- déploiement de la fiche synthèse opération pour une dizaine de communes
- une 4^{ème} édition des Matinées de l'ingénierie axée sur le « Vivre mieux : des projets favorables à la santé et résilients face au climat ».



Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Elle présente en suivant **le bilan des fiches enquêtes de satisfaction** : globalement une bonne satisfaction est enregistrée de la part des utilisateurs notamment sur les relations, la prise de contacts et les délais.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

➤ Bilan des fiches enquêtes de satisfaction



28 enquêtes envoyées en 2025, 43% de retours enregistrés
50% concernent l'adressage, 25% le domaine des bâtiments, 25 % celui des espaces publics.

Sur la prise de contact :

- item « 1^{er} contact » : taux de satisfaction très positif avec 50% pour les très satisfaits et 42% pour les satisfaits, 8% ne se prononcent pas sur ce sujet.

Sur les relations avec le SDAIL :

- 75% affirment être très satisfaits, 25% satisfaits ;
- la disponibilité des agents est saluée avec 58% de très satisfaits et 42% de satisfaits.

Sur la qualité et les délais :

- La compréhension de la commande affiche 75 % de très satisfaits ; l'accompagnement est à 75% de très satisfaits ;
- les délais d'intervention enregistrent 67 % de très satisfaits et 33% de satisfaits ;
- La qualité des livrables enregistre pour sa part un taux de satisfaction plutôt positif: 67 % se disent très satisfaits et 33% satisfaits ;
- Réponse apportée au besoin : 83 % ont répondu « oui » et 17 % « plutôt oui », ce qui démontre toute la pertinence de cet accompagnement ;
- La prestation a permis une réflexion plus globale pour 50 % des répondants contre 17 % de non ;



Elle rappelle que **la newsletter du SDAIL**, à la demande de la présidente, a été « relookée » et la fréquence de diffusion davantage rythmée. Mme LEROUX salue au passage le travail des équipes pour la tenue de ce rythme (un numéro avec 3 à 4 rubriques est diffusé tous les 2 mois).

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

➤ Une diffusion généralisée de la newsletter du SDAIL au format revisité

Un format plus synthétique, plus rythmé, plus moderne.

- Structurée autour de 3 rubriques principales, la newsletter comporte davantage de visuels, de liens cliquables et s'intègre sur tous les appareils mobiles et supports numériques.
- 5 numéros du FLASH INFO SDAIL sont ainsi parus sous ce format en 2025.



Extrait de la newsletter sur smartphone

Elle poursuit avec un rappel sur l'un des derniers outils de communication mis en place au profit des adhérents : **la fiche synthèse opération**.

Il s'agit d'un support de communication qui présente des données indicatives sur le projet mené par la commune ; chaque adhérent peut, s'il le souhaite, utiliser ce support dès la fin d'une opération conventionnée.

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

➤ La fiche synthèse opération :

Une fiche synthèse opération est mise à disposition de chaque maître d'ouvrage dès qu'une opération conventionnée est terminée.

En 2025, 7 communes ont pu bénéficier de ce support.

3 autres fiches synthèse opération sont en cours de finalisation pour envoi.



- Il s'agit de densifier la communication du SDAIL tout en appuyant celle de la collectivité adhérente

- Les adhérents qui le souhaitent pourront utiliser cette fiche synthèse sur leurs canaux de communication comme le journal ou le site internet de la commune.



Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Mme LEROUX invite les communes à utiliser ces fiches riches d'informations, pour communiquer entre elles, accueillir les nouvelles équipes municipales, expliquer, échanger sur le fonctionnement du SDAIL, les exemples d'opérations, les retours d'expériences des élus...

Elle poursuit son exposé avec les « **Matinées de l'ingénierie** » : 50 agents, c'est un collectif. Pour créer ce collectif et assoir la « culture métier » d'ingénierie de projets, ont été mises en place les Matinées de l'ingénierie. Tous les agents qui interviennent de près ou de loin sur l'activité SDAIL se réunissent une matinée par an et travaillent un sujet. En 2025, les Matinées ont porté sur les enjeux de la santé. La santé, l'environnement, le vivre mieux sont au cœur des projets d'aménagement et en lien avec les schémas adoptés par le Département du Lot.

Elle souligne que cette réunion annuelle est toujours délocalisée, elle se tient « en territoire », sur une commune qui a bénéficié d'un accompagnement du SDAIL. Cela permet d'entrer dans l'opération, d'échanger avec les élus, d'avoir leurs retours d'expérience notamment sur la relation au SDAIL. En 2025, c'est la commune de GREALOU qui a accueilli le groupe de participants et présenté son projet qui comprenait à la fois du logement, du service, du commerce, une bibliothèque, la mairie...etc

Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie

➤ **Les matinées de l'ingénierie : une 4^{ème} édition axée sur le « Vivre mieux, des projets favorables à la santé et résilients face au climat ». »**



Un double objectif :

- sensibiliser les intervenants du SDAIL à l'importance d'intégrer des enjeux dans leurs projets ou « comment concevoir des aménagements capables de limiter les risques (chaleur, isolement, etc.) et renforcer les déterminants positifs de la santé (mobilité active, accès aux soins, présence d'espaces verts), tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales ? »
- renforcer la transversalité entre les différents acteurs, notamment au sein du Département.

Cette année, c'est la commune de GREALOU qui a accueilli le groupe.

A l'issue des ateliers, les élus communaux se sont joints au groupe des participants pour partager leur expérience sur le projet suivi par le SDAIL pour la réhabilitation de l'ancienne auberge en mairie, bibliothèque et logements.



Mme LEROUX confirme **qu'une nouvelle dynamique est lancée** (elle salue au passage le travail mené sur ce sujet par M. ROULLIER, coordonnateur). Elle fait le constat d'un sentiment d'appartenance assez fort à cette agence technique départementale d'ingénierie et rappelle, pour la partie financement des projets, les liens existants avec le dispositif du FAST porté par le Département (Fonds d'Aides aux Solidarités Territoriales).

Elle indique que 2025 s'est focalisé sur la **préparation d'outils qui serviront le volet communication** pour accueillir les nouvelles équipes municipales et faire connaître le SDAIL. Elle précise qu'à l'échelle départementale, des actions de communication, des temps de rencontres seront également prévues au niveau des cantons pour faire connaître le SDAIL, son rôle, ses missions, ses relations aux partenaires. La complexité des projets implique que tous les acteurs de l'ingénierie se connaissent et se complètent pour répondre davantage encore aux besoins des communes et du territoire.

Elle rappelle également la multitude des « portes d'entrées » du SDAIL offertes aux adhérents pour enregistrer leurs sollicitations : appel auprès du secrétariat du SDAIL, auprès d'un chef de projet, auprès d'un STR (Service Territorial Routier) ou enfin auprès d'un conseiller départemental. Elle indique qu'il n'y pas un seul numéro d'appel mais plusieurs possibilités offertes, l'essentiel étant que les demandes parviennent jusqu'au SDAIL.

Sur le sujet de la communication, plusieurs délégués posent la question d'un site internet spécifique au SDAIL.

M. DENIS directeur adjoint, auprès de Mme LEROUX, rappelle aux élus l'existence d'un site dédié à l'aménagement et l'ingénierie, hébergé sur le site du Département du Lot, à savoir [lot.fr](https://www.lot.fr/soutien-collectivites/amenagement-ingenierie) (<https://www.lot.fr/soutien-collectivites/amenagement-ingenierie>).

Mme LEROUX indique qu'un site internet supplémentaire pour le SDAIL, détaché de celui du Département, pourrait se concevoir mais serait moins lisible. Elle ajoute qu'il est prudent d'attendre la révision du site internet du Département pour envisager une nouvelle structure graphique. Une nouvelle identité graphique aiderait davantage en matière de repérage et de communication.

Accusé de réception en préfecture
848-20047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Mme LEROUX indique avoir terminé la présentation des grands faits marquants de l'activité 2025.

Mme la présidente remercie Mme LEROUX pour la qualité de son exposé et pour le travail de l'ensemble des équipes. Elle présente en suivant les perspectives 2026 comme suit :

LES PERSPECTIVES 2026 :

« 5 perspectives seront mises en œuvre, pour l'essentiel, à la suite des élections municipales.

1^{ère} perspective : Modernisation de l'identité de l'agence : changement de nom et refonte graphique

Après onze années d'activité, je vous propose une refonte complète de la charte graphique afin d'améliorer la visibilité de la structure et de renforcer la cohérence visuelle de l'ensemble de ses supports. Cette initiative, déjà évoquée lors des dernières instances, s'inscrit dans une **démarche plus globale de modernisation** et s'articule autour de **deux axes complémentaires** : le **changement de nom de la structure** et la **refonte de son identité graphique**.

Tout d'abord le changement de nom

Le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) DEVIENT Lot Ingénierie

La nouvelle dénomination, **Lot Ingénierie**, a été retenue afin de mieux représenter l'identité, les missions et le positionnement de l'agence technique départementale. Ce changement répond à plusieurs besoins stratégiques :

- **clarification du statut juridique** : le nom précédent pouvait prêter à confusion quant à la nature de l'établissement (le SDAIL est une agence départementale).
- **alignement avec les autres structures « satellites » du Département** : le Département a développé au fil des décennies un réseau de structures spécialisées (Lot Habitat, Lot Numérique, Lot Tourisme, Lot Aide à Domicile). La nouvelle appellation inscrit l'agence dans cette dynamique, visant à une reconnaissance immédiate de son rôle et de son appartenance à ce « réseau » institutionnel.
- **renforcement de l'identification de l'agence technique à l'échelle régionale et nationale** : certains départements voisins ont opté pour une formulation standardisée du type « [Nom du département] Ingénierie » (Aveyron Ingénierie, Corrèze Ingénierie, Haute-Garonne Ingénierie, etc.).

Lot Ingénierie n'est pas seulement un changement de nom : c'est une démarche stratégique qui vise à renforcer la reconnaissance de l'agence, à rendre son action plus lisible et à affirmer clairement son identité, tout en restant fidèle à ses missions au service de ses adhérents.

L'entrée en vigueur de ce nouveau nom est prévue à compter du **1er avril 2026**.

Second élément en lien avec le changement de nom : la refonte de la charte graphique

La charte graphique actuellement en vigueur, construite progressivement depuis la création du SDAIL, présentait des signes d'obsolescence ainsi que des écarts visuels avec les productions de plusieurs partenaires institutionnels.

Dans ce contexte, et afin de renforcer la cohérence globale de la communication, **une refonte complète de l'identité visuelle a été programmée et validée dans le cadre du budget de 2025**. Cette actualisation graphique poursuit plusieurs objectifs :

- **moderniser l'identité visuelle** ;
- **harmoniser l'ensemble des supports et documents** ;
- **anticiper les échéances électorales**, en offrant une image renouvelée et des supports actualisés à destination des nouvelles équipes municipales.

Cette nouvelle charte vise également à accompagner l'évolution de la dénomination de la structure, désormais sous le nom de **Lot Ingénierie**, en facilitant l'appropriation et la reconnaissance de cette nouvelle identité. Vous avez le visuel retenu en avant-première dans votre rapport de séance.



Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Les différentes propositions examinées ont conduit au choix **d'une identité visuelle claire, moderne et structurée**. La conception s'appuie sur trois principes directeurs : lisibilité, sobriété et rigueur, afin de garantir la visibilité de l'établissement auprès de ses membres et ses partenaires.

2^{ème} perspective de cette année 2026 : l'actualisation du catalogue :

Tout comme la charte graphique, l'offre de services (c'est-à-dire le catalogue) s'est construite progressivement depuis la création du SDAIL. La dernière mise à jour date de 2019. Aujourd'hui, **il apparaît nécessaire de clarifier les domaines d'expertise, en tenant compte à la fois de l'évolution des compétences internes du Département et des besoins des membres, qui ont eux-mêmes évolué.**

L'expertise projet, cœur du catalogue, sera organisée autour de quatre grands domaines :

- **Aménagement**
- **Bâtiment**
- **Espaces publics, voirie et ouvrages d'art**
- **Patrimoine et culture**

À ces domaines s'ajoutent des expertises transversales, telles que la cartographie, l'ingénierie financière ou l'appui foncier par exemple, qui viennent renforcer et compléter l'accompagnement proposé.

Je vous laisse découvrir dans le rapport quelques autres évolutions du catalogue. Je vous précise également que nous y reviendrons après les élections municipales, lors de la séance du mois de septembre pour vous présenter un document « catalogue » définitif.

Le 3^{ème} élément fort a été très largement initié en 2025 : conforter le travail partenarial :

Le renforcement du travail partenarial a constitué un axe majeur de l'année 2025. Au-delà des actions de sensibilisation déjà engagées auprès des partenaires historiques (CAUE, TE46, DDT, PNR etc.), l'année a été marquée par une intensification des échanges visant à mieux faire connaître le rôle, les enjeux et le périmètre d'intervention du SDAIL.

Plusieurs actions significatives ont été menées, telles que :

- Participation à la Journée de l'ingénierie à Castelnaudary
- Rencontre avec le Syndicat des architectes
- Rencontres avec la Banque des Territoires,
- Multiplication des échanges avec les agences techniques voisines (Dordogne, Corrèze, Aveyron, Lot-et-Garonne, etc.)
- Échanges approfondis avec le CEREMA, en lien avec l'Association Nationale des Directeurs des Agences Techniques Départementales (ANDATD),

4^{ème} perspective qui verra son aboutissement en 2026 : la clarification de l'organisation et des interlocuteurs

Le fonctionnement du SDAIL repose sur les services mis à disposition par le Département. Face à l'augmentation du nombre d'adhérents, le Département a engagé depuis plusieurs années une restructuration de ses services afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans les domaines du bâtiment et des espaces publics.

Un travail de clarification du fonctionnement interne du SDAIL est en cours. Dans ce cadre, une cartographie des ressources sera présentée lors de la prochaine AG, en lien avec la présentation du catalogue.

Enfin 5^{ème} et dernière perspective : la réinstallation des nouveaux élus à l'occasion des prochaines élections municipales

Compte-tenu du contexte des élections municipales, il est envisagé d'organiser l'AG de réinstallation des nouveaux élus le **10 septembre 2026**. Cette rencontre sera pensée comme un moment de partage et de [re]découverte, permettant de présenter le fonctionnement de l'agence technique, son rôle et ses missions, ainsi que l'articulation avec ses partenaires, notamment le CAUE.

L'AG sera également l'occasion d'échanger sur des sujets de fond, **tels que le catalogue et la cartographie des ressources. L'objectif est de garantir une compréhension claire du fonctionnement de la structure, de valoriser ses expertises et de favoriser des interactions constructives entre élus autour des enjeux du territoire.**

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de transmission : 20/02/2026
Date de réception en préfecture : 28/02/2026

Vous voyez à travers ces perspectives que nous sommes constamment dans une démarche d'amélioration à plusieurs niveaux :

- Amélioration de notre communication et de la pédagogie,
- Amélioration de nos outils
- Adéquation à vos besoins
- Travail partenarial
- Qualité de notre accompagnement
- Etc.

Tout ceci est désormais bien enclenché et nous en récolterons les fruits en 2026 avec les équipes municipales renouvelées. »

*

A l'issue de son exposé, la présidente appelle les observations des délégués.

Un délégué prend la parole : il souhaite revenir sur le sujet de l'organisation du SDAIL et évoque sa difficulté pour obtenir des réponses en passant par la porte d'entrée du STR (il s'agit ici du STR de Souillac) ; il indique être satisfait du service mais pour autant pose la question d'une clarification des circuits de la prise de contact pour gagner en rapidité de la réponse.

La présidente indique que le SDAIL s'est beaucoup interrogé sur le maintien de ces « portes d'entrée » ; elle rappelle que les STR sont liées à l'histoire du SDAIL et à la proximité géographique offerte pour les communes. Aujourd'hui, ces portes d'entrées ne répondent plus à l'exclusivité de la demande des communes, les besoins ont évolué, les domaines d'intervention du SDAIL également ; elle rappelle que d'autres moyens de saisir le SDAIL existent et notamment le secrétariat du SDAIL qui enregistre les demandes et les déploie auprès des services opérationnels concernés. Elle ajoute qu'il est par ailleurs possible de contacter l'accueil du Département qui transfère immédiatement l'appel au secrétariat du SDAIL.

Mme BUSSONNE, directrice des Infrastructures de mobilité (dont les STR) prend la parole. Elle indique avoir rencontré sur le STR de Souillac quelques difficultés en matière de gestion de ressources, certains postes d'encadrement étant restés un temps vacants. Cette situation a pu avoir un impact sur les délais de traitement des demandes. Pour autant, elle rappelle qu'un système d'alertes est déployé sur tous les STR du territoire : dès qu'une demande arrive dans un Service Territorial Routier elle est enregistrée sur la plateforme dédiée pour être traitée ou réorientée si besoin était.

La présidente invite à nouveau les délégués à prendre la parole.

Aucune autre observation n'étant relevée, la présidente propose le point n°3 au vote du conseil.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par

**14 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,**

ADOPTE le rapport d'activités 2025 et les propositions de perspectives 2026 du SDAIL.

- La présidente poursuit avec le **point n°4 de la séance qui concerne l'actualisation des coûts et l'adoption des barèmes 2026**

Il est proposé, comme chaque année, de voter les barèmes d'intervention et de reconduire le principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport au taux de 8,7%.

Premier point : reconduction de la cotisation annuelle et de son plafonnement

La présidente rappelle que la cotisation annuelle donne accès à un forfait conseil de 4 journées d'intervention.

Son montant est **plafonné à 3 000 €** et fixé par tranche de population DGF de l'année N-1 de la façon suivante :

- 1 € / habitant pour les 2 000 premiers habitants
- + 0,5 € / habitant de la tranche 2 001 à 3 000 habitants
- + 0,3 € / habitant de la tranche au-delà

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Il est proposé de maintenir ces conditions pour 2026, sachant que la participation du Département du Lot, pour sa part, sera sollicitée pour 2026 à hauteur de **342 291 €** (correspondant à 5 ETP en charge de la gestion administrative et de la coordination du syndicat).

Second point : l'actualisation de la participation aux frais

Les interventions conventionnées font l'objet d'appels à défraiement calculés en fonction des coûts horaires définis par la convention de mise à disposition des services du Département du Lot. Le barème fixé en 2014 a été actualisé à quatre reprises (2017, 2020, 2023 et 2025).

L'an passé, une étude pour actualisation des coûts avait été conduite par les services du Département. **Pour 2026**, le Département du Lot n'a pas demandé d'actualisation des coûts aussi, **aucune augmentation de tarifs n'est proposée**.

Le conseil est informé qu'une nouvelle étude devrait être conduite par les services du Département sur ce sujet dès 2027.

Pour 2026, le barème applicable est stabilisé à :

- 53 € / heure pour un agent de catégorie A
- 43 € / heure pour un agent de catégorie B
- 40 € / heure pour un agent de catégorie C

Troisième point : le barème « suivi conseil » en cas de dépassement du forfait

Afin de pouvoir continuer à porter assistance aux maîtres d'ouvrage **ayant dépassé le nombre annuel d'heures allouées dans le cadre du forfait**, il est proposé de **reconduire le barème « suivi conseil »**, permettant d'intervenir dans le prolongement du forfait, pour une participation aux frais équivalente à celle adoptée pour les interventions conventionnées.

Enfin, la présidente propose de reconduire le principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport :

Elle rappelle que pour éviter de pénaliser les collectivités les plus éloignées des résidences administratives des intervenants et permettre ainsi une réelle équité territoriale, un principe de compensation a été admis par l'Assemblée générale du 15/02/2018 et sa mise en application actée par le Conseil d'administration du 15/03/2018.

Le principe est le suivant : plus aucun temps transport n'est facturé aux adhérents ; le SDAIL rembourse au Département du Lot le temps passé par les services mis à sa disposition par l'application d'un taux moyen de 8,7% du montant total des temps passés.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**14 voix POUR
00 voix CONTRE
00 Abstention(s)**

DECIDE :

- de maintenir les montants et plafonnement pour la cotisation annuelle 2026 ;
- de fixer la participation du Département 2026 à 342 291€ (correspondant à 5 ETP en charge de la gestion administrative du SDAIL) ;
- de maintenir le barème des défraiements 2026 de la façon suivante :
 - 53 € /heure pour un agent de catégorie A
 - 43 € /heure pour un agent de catégorie B
 - 40 € /heure pour un agent de catégorie C
- de retenir les mêmes coûts pour fixer le barème « suivi conseil » en cas de dépassement du forfait ;
- de reconduire le principe de remboursement annuel au Département du Lot du temps transport au taux de 8,7%.

Aucune autre observation n'est relevée.

La présidente indique que le prochain conseil d'administration **se tiendra le jeudi 26 février 2026**, au Département du Lot (salle Maurice-Faure), le compte administratif 2025 et le budget 2026 seront les 2 points principaux de la séance.

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de dépôt en préfecture : 26/02/2026

L'ordre du jour du conseil d'administration étant épuisé, **la séance du SDAIL est levée 15h le 05/02/2026.**



La présidente du Syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 11h00, les membres du **conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire DELANDE ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

Pour les communes et EPCI : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Agnès SIMON-PICQUET (LES JUNIES) ; Marc TILLET (LEYME) ; Gwladys GASTAL (PARNAC)

Etaient représentés

Par pouvoirs : Serge RIGAL par Denis MARRE (DEPARTEMENT)

Par suppléance : Rémi BRANCO par Amélie VACOSSIN (DEPARTEMENT) ; Marc GASTAL par Edith LAGARDE (DEPARTEMENT) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) par Franck PROVENCE (CASTELFRANC) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) par Kathe CAPMAS (SAINT MARTIN LE REDON)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : André MELLINGER

Pour les communes et EPCI : Maxime HUG (CC GRAND FIGEAC) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Jean-Louis VIDILLES (LAGARDELLE) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Titulaires : 10
Suppléants : 04
Pouvoirs : 01
Absents : 05
Votants : 15

Date de la convocation : 18 février 2026

Délibération CA-2026-06 : validation des nouvelles adhésions

Lors de l'assemblée générale du 9 février 2015, il a été prévu à l'article 6 des statuts, que pour permettre une plus grande fluidité dans les adhésions, ces dernières seraient validées par décision de la présidente du syndicat, à charge pour celle-ci de rendre compte au conseil des délibérations reçues et validées.

Depuis la séance du conseil du **05 février 2026**, une commune a adhéré au SDAIL

Membre adhérent	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Date d'adhésion
SAINT-SOZY	DE SOUZA Bruno	ROUGIÉ Sandrine	05/02/2026

Le nombre d'adhérents est passé à 266 membres dont **257** communes, 4 communautés de communes, 2 SIVU, 1 CCAS, le Territoire d'Energie Lot (TE46), et le Département du Lot.

La liste complète de l'ensemble des adhérents au 26/02/2026 est jointe en annexe de la délibération.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

15 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

VALIDE la liste des membres du syndicat,

DECLARE les membres installés dans leurs fonctions,

ARRETE la liste globale des membres à ce jour et annexée à la présente délibération.

Fait à Cahors, le 26 février 2026

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture

et de la publication le 02/03/2026

Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à deux mois à compter de la date de publication. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-06-AI
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

ANNEXE

Liste des adhérents au 26/02/2026

Le nombre d'adhérents au SDAIL s'élève à **257** communes, 4 communautés de communes (EPCI), 2 SIVU, 1 CCAS, Territoire d'Énergie Lot (TE46) et le Département du Lot, soit au total **266** membres.

	Nom de la commune ou de l'EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1.	Albas	ALAUX Jean-Pierre	DECOUDIN Marc
2.	Albiac	BERTHOUMIEU Marie	LASCOUX Christiane
3.	Alvignac	BOUVET Jean-Marc	STERNENBERG Joël
4.	Anglars	WEBER Michel	MAITRE Patrick
5.	Anglars Juillac	LAFFARGUE Francis	MARTY Christian
6.	Anglars-Nozac	BAZIN Serge	BURNENS Philippe
7.	Arcambal	DIETSCH Jérôme	DALOPT-BRUNET Stéphanie
8.	Assier	LATAPIE Jérémy	DOUMENC Sophie
9.	Aujols	NASTORG Damien	BARBILLON Frédéric
10.	Autoire	MAGNAC Bernard	DUBRUILLE Chantal
11.	Aynac	LEONARD Hervé	PRADILLON Pierre
12.	Bagnac sur Célé	BRU Lambert	LAGANNE Jean-Paul
13.	Barguelonne-en-Quercy	PRESSUROT Jean	JALBERT Christian
14.	Beauregard	LINOUD Didier	MARTIAL-GUILHEM Laurence
15.	Beduer	CAVARROC Annie	RICHARD Carine
16.	Belaye	DESHAYES Corinne	BAIJOT Jacques
17.	Belfort du Quercy	ESCOBOSA Alain	CASTELNAU Dorothee
18.	Bellefont La Rauze	MONELLS Georges	BENGIO Marc
19.	Belmont-Sainte-Foi	TISON Sylviane	ROMANET Thierry
20.	Bessonies	SOUQ Matthieu	THERS Francis
21.	Bétaille	GUINOT Patrice	DARNIS Marc
22.	Bio	LAMOTHE Jérôme	PELLON Angélique
23.	Boissières	VALLAT Jean-François	PARNAUDEAU Willy
24.	Boussac	RATIE Francis	PEGOURIE Michèle
25.	Bouziès	FOLICHON Michèle	RAFFY Gilles
26.	Bretenoux	ESCARPE Laurent	LACATON Laurence
27.	Cabrerets	BESSAC Alain	MAGOT Vincent
28.	Cadrieu	DUPONCHELLE Christiane	LAROCHE Daniel
29.	Caillac	MIQUEL Philippe	SABROU Jacques
30.	Calamane	DUJOL Jean-Paul	CESCHIN Bernard
31.	Calès	SALVAN Lucien	VERGNES Christophe
32.	Calvignac	FOUILLADE Philippe	HAUVETTE Alix
33.	Cambayrac	MAURES Jean-Jacques	GIRARD Manuel
34.	Camboulit	GUILLOT Muriel	LAÏB Claude
35.	Camburat	NICOL HEIMBURGER Evelyne	GENTILHOMME Sébastien
36.	Caniac-du-Causse	CHIAPPINI Jean-Pierre	SABRAZAT Jean-Pierre
37.	Capdenac	BATHEROSSE Guy	CAVAILLE Guy
38.	Carayac	GUERRIERI Léa	MARTEL Veronique
39.	Cardaillac	BRÉGEON Florent	VIDAL Xavier
40.	Carennac	GADALOU Jean-Claude	LESCALE Alain

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026

Validation des nouvelles adhésions

41.	Carnac-Rouffiac	MOLINIE Mathieu	HENRAS Anthony
42.	Castelfranc	PROVENCE Franck	BOLOS Laurent
43.	Castelnau Montratier	DUCHENE Gaëlle	LACOSTE Michel
44.	Catus	BLATY Olivier	MIERMONT Guillaume
45.	Cavagnac	RODRIGUES Martine	LAPORTE Patrick
46.	Cenevières	DEGLETAGNE Gérard	LE GALLIC Françoise
47.	Cézac	ROUSSILLON Maurice	PARAIRE Fabien
48.	Cieurac	PEYRUS Guy	VERGNE Mathieu
49.	Cœur-de-Causse	DAGNEAUX Stéphane	DARDENNE Bruno
50.	Concores	LATROUITE Daniel	LANGHOFF Gerhard
51.	Concots	MARLAS Yves	THIBERVILLE Mathieu
52.	Condat	ROQUES Didier	BROUSSE Fabrice
53.	Corn	KISS Sabrina	CHIMINELLO Sylvie
54.	Cornac	GUYOT Jean-Pierre	VEAUX Esther
55.	Couzou	CLAVEL Laurent	RIVIERE Sandrine
56.	Crayssac	En cours de désignation	DUMAS Eric
57.	Crégols	DELBOS Anne-Marie	CAZADIEU Stéphanie
58.	Cremps	CONQUET Claude	COURNEDE Joseline
59.	Cressensac-Sarrazac	ROSSBURGER Marc	ROCHE Franck
60.	Creyse	GAILLET Denis	BAULT Jean-Pierre
61.	Cuzac	VANDEKERCKHOVE Geneviève	GRANIER Pierre
62.	Cuzance	BROUSSE Michel	VILLEPONTOUX Thierry
63.	Dégagnac	ROQUES Hervé	BOSC Audrey
64.	Douelle	LANES-FOURNIE Bénédicte	TREIL Jean
65.	Duravel	DARQUES-ROSE Eric	ROUCH Laurent
66.	Durbans	GRATIAS Henri	LALO Théodore
67.	Escamps	DELHON Jérémie	HARDOUIN Jordan
68.	Espagnac Ste Eulalie	CABRIGNAC Jean-Louis	SORET Pierre
69.	Espère	PETITBERGHIE Jean-Pierre	SOUBIELLE Nathalie
70.	Estal	CAMBON Serge	BOUAT Sébastien
71.	Fajoles	LALANDE Fabienne	PELLETIER Didier
72.	Faycelles	IBANEZ Jean-Claude	RODRIGUES André
73.	Felzins	BERTHELEMY Bernard	LUGAN Bernard
74.	Figeac	LANDES Bernard	BALDY Guillaume
75.	Flaujac-Poujols	NOUGARET Thierry	RIVIERE Marie-Pierre
76.	Floressas	DUTRANOIS Alain	ROUGER Jacques
77.	Floirac	BARROUILHET Alexandre	JOUASSAIN Christian
78.	Fons	MARTIN Laurent	MORAND Marc
79.	Fontanes	MACHEFERT Dominique	FONT Corinne
80.	Francoulès	VIVANCOS José	SARLAT Patrick
81.	Frayssinet	SAINT MARTIN Claude	COULON Josiane
82.	Frayssinet le Gélât	GOMEZ Nadège	SEGOL Pierre
83.	Frayssinhes	MARTIGNAC Thierry	ASFAUX Maxime
84.	Frontenac	FARRUGIA Thierry	BRUGIDOU Didier
85.	Gagnac-sur-Cère	BLAIN Thierry	BRUGIDOU Eric
86.	Gignac	FAUREL Didier	RICOU Arnaud
87.	Gigouzac	MOLINIE Romuald	LARTIGUE Sylvain
88.	Gindou	LAVAU Annie	MARQUET Anne-Marie

Accusé de réception en préfecture
Bordeaux le 26/02/2026
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026

Validation des nouvelles adhésions

89.	Gintrac	LAVERNHE Françoise	FREGÉAC Olivier
90.	Gorses	VALETTE Julien	BARDET Adrien
91.	Goujounac	VINGES Lucy	GUERIN Jacques
92.	Gréalou	VEDRUNE Mathilde	FOUCHER Jacques
93.	Grézels	JOUCLAS Patrick	JAMPIERRE Valérie
94.	Grèzes	DELIE Bruno	ROCHETTE Philippe
95.	Issendolus	GUGLIEMETTI Michel	BAYNAT Régis
96.	Labastide du Haut-Mont	CORN Jean	VERMEIL Rémi
97.	Labathude	VIROLE Jacques	GUILLET Jean-Pascal
98.	Laburgade	SAUVIER Jean-Claude	OLIJNYK Christophe
99.	Lacapelle Cabanac	SIMON Thierry	DELCOUSTAL Stéphane
100.	Lacave	MAGNIEN Philippe	ROUGIE David
101.	Lachapelle Auzac	MAURY Ernest	FAUREL Jo
102.	Ladirat	SAINT-MAXENT Didier	BILLOUX Audrey
103.	Lagardelle	VIDILLES Jean-Louis	GAVRILOFF Basile
104.	Lalbenque	BISMES Guillaume	CHARONNAT Serge
105.	Lamagdelaine	LACALMONTIE Luc	ARNAUDET Véronique
106.	Lamothe-Cassel	MANGIEU Noémie	ASTORG Gilles
107.	Lamothe-Fénelon	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
108.	Lanzac	GUIYOU Josiane	DELVERT Alain
109.	Laramière	BOULPICANTE Valérie	CARRIE Didier
110.	Larroque Toirac	PRADINES Fabrice	RIFFLÉ Jean-François
111.	Latouille Lentillac	KERMES Thierry	LAURANS Judicaël
112.	Latronquière	HAMMERSCHMIDT Harry	BONNE François
113.	Laresses	LAVERGNE Hervé	LACAM Aurélien
114.	Lauzès	CESSÉS Gérard	POUYDEBAT Noël
115.	Laval-de-Cère	MOULIN Michel	LEGUAY Laurent
116.	Lavercantière	BESOMBES Gérard	TOME Sogna
117.	Lavergne	RIGOUSTE Jean-Louis	BOY Patrick
118.	Le Bastit	CHAMBERT Sébastien	HERION Véronique
119.	Le Bourg	AUGUIE Nadia	CAZE-BOUCHET Odile
120.	Le Bouyssou	SALIS Daniel	BERTOLDI Françoise
121.	Lendou-en-Quercy	UHDE Marie-Line	LAFARGUE Delphine
122.	Lentillac du Causse	ROUQUIE Christian	BOUCHER Guilhem
123.	Lentillac Saint Blaise	SORS David	LAFON Emilie
124.	Léobard	TAILLADE Robert	BOUYGUES Christian
125.	Les Arques	BOURHOVEN Roger	MOUSSEAU Philippe
126.	Les Junies	SIMON-PICQUET Agnès	ROUQUIE Julien
127.	Les Pechs-du-Vers	MARTY Alain	BERTRAND Julien
128.	Le Roc	SALINIER Jean-Jacques	LAFON-BARRUEL Véronique
129.	Le Vignon-en-Quercy	ALARY Marielle	FOUCHÉ Pierre
130.	Leyme	TILLET Marc	MARCILHAC Christiane
131.	Lherm	REIX Jean-Albert	VIALARD Serge
132.	Limogne-en-Quercy	NOUVIALE Arnaud	BOUCHARD Jean-Luc
133.	Linac	LACOMBE Jean-Claude	ROUMIGUIER Laure
134.	Livernon	SOULIER Bruno	COUDRY Jacques
135.	Loubressac	BASSET Jacqui	CHABEAUX Ludovic
136.	Loupiac	LASCOMBES Eric	DELIGNES Claude
137.	Lugagnac	RAMOND Philippe	VIGNES Jean-François

Accusé de réception en préfecture
 048-2026-17389-20260226-CA-2026-06-AI
 Date de l'émission : 26/02/2026
 Date de réception préfecture : 26/02/2026

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026*Validation des nouvelles adhésions*

138.	Lunan	PASSEMAR Patrick	ATTINOST Michel
139.	Lunegarde	DECHAMP Nicolas	CAVALIE Philippe
140.	Luzech	PIASER Bernard	AZNAR Delphine
141.	Marcilhac / Célé	BLUM Jean-François	LAVILLE Eric
142.	Marminiac	FLORENTY Vincent	PEYRIE Sabine
143.	Martel	LEVET Michel	ARESTIER Jérôme
144.	Masclat	DELMARES Bernard	GILET Georges
145.	Mauroux	KODDEN Antonie	XUEREB Jean-Marc
146.	Maxou	LAFFRAY Patrick	CALAS Béatrice
147.	Mayrac	DALE Claire	GRADES Cyril
148.	Mayrinhac-Lentour	CARBONNE-BLANQUI Sylvain	FAURE Didier
149.	Mechmont	PONS Stéphane	ALESI Michel
150.	Mercuès	DIZENGREMEL Ludovic	BLADOU-GRENIER Corine
151.	Meyronne	CAVIER Annie	LONGE Alain
152.	Miers	MEY Caroline	GENRIES Olivier
153.	Montamel	BELIVENT Jean-François	CUNIAC Didier
154.	Montbrun	RAUFFET Sylvie	PRADINES Nathalie
155.	Montcabrier	DORIAN Didier	BONDER Patrice
156.	Montcléra	BLANCO Nicole	TOURENNE Line
157.	Montcuq-en-Quercy-Blanc	LALABARDE Alain	BARRES Roland
158.	Montdoumerc	CAMMAS Francis	LAVIALE Nadine
159.	Montgesty	RIVAGE Didier	LEFEVRE Jean-Yves
160.	Montlaurzun	SOVERINI Armand	CARETTE Chantal
161.	Montredon	BLANQUI Roseline	CHATTE Claude
162.	Montvalent	TAUXES Nadia	BOUDET Victor
163.	Nadaillac-de-Rouge	BOSREDON Christine	CHASTRUSSE Francis
164.	Nadillac	SARFATI Sophie	PERIE Simone
165.	Nuzéjols	DESSERTAINE Brigitte	BOEUFGRAS Marie Aleth
166.	Padirac	ANDRZEJEWSKI André	LESCALES Cyril
167.	Parnac	GASTAL Gwladys	BOMPA Philippe
168.	Payrac	MAURY Fabrice	WARETTE Maryse
169.	Payrignac	MALEVILLE Jérôme	GRIFFE Alain
170.	Pern-Lhospitalet	ESTRADEL Jean-Luc	BRUGIDOU Bernard
171.	Pescadoires	BURI Jean-Paul	ALZAGA Bernard
172.	Peyrilles	MAGOT Stéphane	DESCAMP Muriel
173.	Pinsac	GLEYZE Dominique	ROCHELLI Laurent
174.	Pomarède	BONNAUD Julien	ROTELLI Didier
175.	Pontcirq	CHATAIN Thierry	MAINGE Gislaïne
176.	Porte-du-Quercy	BESSIERES Christian	MOURGUES Pierre-Marie
177.	Pradines	VEZINE Romain	LIAUZUN Christian
178.	Prayssac	SIGAUD Fabienne	ROGER Christophe
179.	Predeignes	BAHU Pascal	JUVENAL Alain
180.	Puy-L'Evêque	GAULIER Joëlle	Mme BRU Dominique
181.	Quissac-en-Quercy	FOGARIZZU Alain	COUENNE Doris
182.	Rampoux	PERIE Pascal	FAURE Jean-Claude
183.	Reilhac	ESCAPOULADE-JOYEUX Julie	REYNIES Christian
184.	Reilhaguet	COUDERC Thierry	JACQUET Catherine
185.	Reyrevignes	TREMOULET Jean	MIR Sandrine
186.	Rignac	LACAYROUZE Francis	SANZ Alain

Accusé de réception par email
 046-209047000-20260226-CA-2026-06-AI
 Révisé en ligne le 26/02/2026
 Date de réception préfecture : 26/02/2026

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026

Validation des nouvelles adhésions

187.	Rocamadour	Mme LENFANT Dominique	AMARÉ Pierre
188.	Rouffilhac	GABET Jean-Michel	Mme BONNET Dominique
189.	Rueyres	ROUMIEUX Ludovic	DELMAS Jean-Pierre
190.	Sabadel Latronquière	LAPORTE Jean	VERMANDE Marc
191.	Saint Bressou	GRIFFOUL Jean-Louis	MERCIER Patrick
192.	Saint Caprais	AUBRY Richard	En cours de désignation
193.	Saint-Chamarand	PIOT Denis	RENARD Evelyne
194.	Saint-Cirgues	JAULIAC Sylvain	LACAZE Adrien
195.	Saint Cirq Lapopie	DUJARDIN Edgard	VALETTE Bernard
196.	Saint Cirq Madelon	MAURY Christine	VIGNAL Jérémy
197.	Saint Cirq Soullaguet	CONSTANT Jean-Michel	LAUMAILLE Fabrice
198.	Saint Clair	DEVIERS Patrick	DELCHIE Michel
199.	Saint-Denis Catus	MOURGUES Michel	RAUZIERES Elodie
200.	Saint-Denis Lès Martel	MISPOULET Guy	GERDOLLE Julien
201.	Saint-Félix	CONSTANT Denis	CRISTINI Jean-Paul
202.	Saint-Germain-du-Bel-Air	RUAMPS Philippe	VALLAT Claude
203.	Saint-Géry- Vers	BASCOUL Serge	VERTUT Didier
204.	Saint Hilaire	LAFON Guy	FOUR Stéphane
205.	Saint-Jean-De-Laur	CONTE Didier	DELLER Martine
206.	Saint-Jean Lagineste	DELPRAT Laurent	FAURE René
207.	Saint-Jean-Lespinasse	LAMOUREUX Alexandre	BENNET Georges
208.	Saint Jean Mirabel	LABORIE Bernard	ROQUES Nathalie
209.	Saint-Laurent-les-Tours	CASSAN Sandie	BOURDET Alain
210.	Saint Martin Labouval	ISSALY Jacques	DEWITTE Olivier
211.	Saint-Martin-le-Redon	CAPMAS Käthe	DUBOSC Flore
212.	Saint-Maurice-en-Quercy	DESTRUEL Gilbert	TRANVOIZ Cécile
213.	Saint Médard	MERAVILLES Hervé	GAMBIER Valentin
214.	Saint Médard de Presque	MAILLOT Sébastien	RIOL Serge
215.	Saint Médard-Nicourby	ROUSSIES Christian	ROUSSIES Jean-Marie
216.	Saint-Michel-de-Bannières	JOS Gaëligue	GUERNIOU Françoise
217.	Saint Michel Loubéjou	MARCASTEL Didier	ROMAN Thierry
218.	Saint-Paul de Vern	LAMOURET Edgar	LANDES Michel
219.	Saint-Paul-Flaugnac	RESSEGUIÉ Michel	FAISANT Michelle
220.	Saint-Perdoux	AYRAL Amandine	GIBERGUES Laurent
221.	Saint-Pierre Toirac	BRIX Lucien	PIRASTU Michèle
222.	Saint-Projet	GARRIGUE Manon	ROSSIGNOL Dominique
223.	Saint-Simon	VAYSSIE Sébastien	OLIVIER Frédéric
224.	Saint-Sozy	DE SOUZA Bruno	ROUGIÉ Sandrine
225.	Saint-Sulpice	LOHEZIC Gérard	FAURE Bernard
226.	Saint Vincent du Pendit	GONZALEZ Jacqueline	LARRIBE Roger
227.	Saint-Vincent Rive d'Olt	TISSANDIÉ-VERGNE Florence	BENAC Jean-Bernard
228.	Sainte-Colombe	LANDES Roger	ALBAICETA Laurent
229.	Salviac	DOLS François	CABANEL Alexandre
230.	Sauliac-sur-Célé	CERTHOUX Michel	LOMPECH Anne
231.	Sauzet	LASJAUNIAS Stéphane	ALBAGNAC Fabien
232.	Sénaillac-Latronquière	LE ROUX Michel	CAVAILLÉ Denise
233.	Seniergues	MONESTIER Laurence	THEBAUD Michel
234.	Sérignac	MOURGUES Joël	BONAFOUX Pierre
235.	Sonac	BESSEDE Claudine	THEUERKAUF Arnold

Accusé de réception en préfecture
 26/02/2026 10:09:20 CA-2026-06-AI
 Date de transmission : 26/02/2026
 Date de réception préfecture : 26/02/2026

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026*Validation des nouvelles adhésions*

236.	Soturac	FORT Marie-Madeleine	FOURNOL Daniel
237.	Soucirac	TALAYSSAT Marie-Françoise	DERBOMEZ Jean-Marc
238.	Soulomès	DELQUEUX Etienne	PONS Christian
239.	Sousceyrac-en-Quercy	COLOMB-DELSUC Jean-Philippe	THEIL Carole
240.	Strenquels	GILLET Patrice	BREIL Daniel
241.	Terrou	MATHIEU Marc	MONCANY Didier
242.	Teyssieu	DIAZ Sylvain	LACAM Jérôme
243.	Thédirac	COURNAC Jean-Marie	GUITOU Gérard
244.	Thégra	LAGARRIGUE Jean-Claude	CHARTROUX Thierry
245.	Thémines	BRUNET Jacques	PRUNET Catherine
246.	Théminettes	FAYT Emmanuel	CIPIERE Alain
247.	Tour de Faure	TEYSSÉDRE Patrick	EYROLLE Jean-Louis
248.	Touzac	GONZALEZ José	DA COSTA Christine
249.	Trespoux Rassiels	DELORD-BONNETAT Karine	COLLIER Damien
250.	Uzech	LACROIX Jean-Marc	PUCHAUX Christophe
251.	Varaire	BOULPIQUANTE Francis	RAYMOND Corinne
252.	Vaylats	CHARRIE Robert	RICHER Nadège
253.	Vayrac	LAVERGNE AZARD Loïc	LAQUIEZE Christian
254.	Viazac	BEDOU André	PHILIPPE Nathalie
255.	Vidaillac	TEULIER Francis	COLON André
256.	Villesèque	TRIPARD Linda	PETIT-BOURDET Mathieu
257.	Vire-sur-Lot	VANTILCKE Michel	HARTMANN Edmond

258.	Communauté de communes du Quercy Blanc	VIGNALS Bernard	CAUMON Patrice
259.	Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble	BLADINIÈRES Serge	FROIDEFOND Yvette
260.	Communauté de communes du Grand Figeac	HUG Maxime	LAVAYSSIERE Michel
261.	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne CAUVALDOR	GAVET Jean-Philippe	PUECH Roland
262.	SIVU DE LA VALLEE DU CEOU	VILARD Pascal	THAUVIN Aurélie
263.	SIVU MIERS ALVIGNAC	CASSABOIS Marie-Pierre	LACOSTE Maryse
264.	Centre Communal d'Action Sociale d'Assier	CAYROL Maëlys	CAYROL Laure

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20260226-CA-2026-06-AI
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Délibération CA-2026-06 du 26/02/2026
Validation des nouvelles adhésions

265.	TE46	THELINGE Dominique	ROUSSIES Stéphanie
266.	Département du Lot	BRANCO Rémi	ARNAUDET Véronique
		DELANDE Claire	BIZAT Dominique
		GASTAL Marc	BOUILLAGUET Vincent
		LAPERGUE Françoise	CHASSAIN Véronique
		LAPORTERIE Anne	JAMMES Jean-Pierre
		MARRE Denis	LAGARDE Edith
		MELLINGER André	LEWICKI Pascal
		RIGAL Serge	MARLAS Catherine
		TERLIZZI Alfred	PROENÇA Christophe
		VILLEPONTOUX Régis	VACOSSIN Amélie

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 11h00, les membres du **conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Françoise **LAPERGUE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par pouvoirs : Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Par suppléance : Rémi **BRANCO** par Amélie **VACOSSIN** (DEPARTEMENT) ; Marc **GASTAL** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) par Franck **PROVENCE** (CASTELFRANC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) par Kathe **CAPMAS** (SAINT MARTIN LE REDON)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : André **MELLINGER**

Pour les communes et EPCI : Maxime **HUG** (CC GRAND FIGEAC) ; Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Titulaires : 10
Suppléants : 04
Pouvoirs : 01
Absents : 05
Votants : 14 (la présidente du SDAIL ne prend pas part au vote du compte administratif)

Date de la convocation : 18 février 2026

Délibération CA-2026-07 : compte administratif 2025

Le conseil d'administration est invité à examiner le **compte administratif 2025** et à en débattre sous la présidence de Monsieur Denis MARRE, délégué titulaire du 1er collège.

Le compte administratif peut ainsi se résumer :

Libellé	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	109 209,90	0,00	109 209,90
Opérations de l'exercice	595 083,84	625 301,10	595 083,84	625 301,10
TOTAL	595 083,84	734 511,00	595 083,84	734 511,00
Résultat net de clôture		30 217,26		30 217,26
Résultat de clôture		139 427,16		139 427,16
TOTAL CUMULE		139 427,16		139 427,16
RESULTAT DEFINITIF		139 427,16		139 427,16

Le résultat net à la clôture de l'exercice 2025 montre un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 30 217,26 €.

Le résultat global à la clôture de l'exercice 2025 montre un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 139 427,16 € et comprend un reste à réaliser de 4 327,20 € à imputer sur le chapitre 11, article 617 du budget 2026 (*solde pour la création de la charte graphique 2025*).

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 139 427,16 € au budget 2026.

Le compte de gestion élaboré par le payeur départemental présente des résultats identiques.

*

La présidente quitte la salle, elle ne prend pas part au vote du compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

**14 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION**

APPROUVE le compte administratif 2025 dont les résultats sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : 30 217,26 €

Excédent global de clôture : 139 427,16 €

APPROUVE le compte de gestion 2025 dont les résultats sont identiques

CONSTATE le reste à réaliser de 4 327,20 € à imputer sur le chapitre 11, article 617 du budget 2026.

DECIDE de reporter les résultats au budget 2026.

Fait à Cahors, le 26 février 2026

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture

et de la publication le 02/03/2026

Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à deux mois à compter de la date de publication. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 11h00, les membres du **conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Maurice Faure du Département du Lot, sous la présidence de Madame Anne LAPORTERIE.

Etaient présents

Pour le Département du Lot : Claire **DELANDE** ; Françoise **LAPERGUE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

Pour les communes et EPCI : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Agnès **SIMON-PICQUET** (LES JUNIES) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC)

Etaient représentés

Par pouvoirs : Serge **RIGAL** par Denis **MARRE** (DEPARTEMENT)

Par suppléance : Rémi **BRANCO** par Amélie **VACOSSIN** (DEPARTEMENT) ; Marc **GASTAL** par Edith **LAGARDE** (DEPARTEMENT) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) par Franck **PROVENCE** (CASTELFRANC) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) par Kathe **CAPMAS** (SAINT MARTIN LE REDON)

Etaient absents (excusés)

Pour le Département : André **MELLINGER**

Pour les communes et EPCI : Maxime **HUG** (CC GRAND FIGEAC) ; Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Jean-Louis **VIDILLES** (LAGARDELLE) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC)

Nombre de délégués : En exercice : **20**
Titulaires : 10
Suppléants : 04
Pouvoirs : 01
Absents : 05
Votants : 15

Date de la convocation : 18 février 2026

Délibération CA-2026-08 : budget primitif 2026

Il est rappelé que, selon les statuts, il appartient au conseil d'administration de voter le budget du syndicat, conformément aux orientations budgétaires actées par l'assemblée générale.

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le 05 février dernier en assemblée générale, la proposition de budget 2026 se situe dans la continuité de l'année 2025 avec :

En recettes :

- des cotisations stables qui prennent en compte le volume des adhésions effectives et en cours de décision ;
- des défraiements de conventions revu à la baisse pour 2026 mais ajustés au plus près des opérations en cours et des perspectives de nouveaux projets (moins de conventions en cours et en préparation) ;
- une **participation du Département du Lot** stable et qui représente **57 % des recettes** ;
- un excédent reporté qui s'élève à 139 427,16 €.

En dépenses :

- un remboursement des temps passés au Département du Lot qui mécaniquement correspond au volume d'activité anticipé (conventions, forfait, temps de transport ainsi que la gestion du syndicat avec **5 ETP pour la gestion, la coordination administrative et l'encadrement et 1 ETP pour la coordination technique auprès de l'ensemble des services** mis à disposition ainsi que pour les **services supports venus en appui** sur les opérations du SDAIL, à travers leurs contacts et échanges avec les chargés d'opération, tels la cellule de la commande publique (conseils sur l'élaboration et la rédaction de dossiers de consultations), le service développement local (conseils sur le montage financier des opérations), etc. L'appui interne des secrétariats des différentes directions pour ce qui relève de la gestion administrative et comptable des opérations a par ailleurs été pris en compte ; la charge de travail a été évaluée au global à 6 ETP.
- des dépenses générales stabilisées et ajustées au plus près des besoins.
- le maintien du barème de cotisation des membres qui n'a pas évolué depuis la création du SDAIL en 2014.
- le maintien du principe du remboursement au Département du Lot des temps transport sur la base d'un taux de 8.7%.
- les barèmes pour les opérations conventionnées et le dépassement du forfait sont ont été actés à hauteur de :
 - 40 € / heure pour un agent de catégorie C
 - 43 € / heure pour un agent de catégorie B
 - 53 € / heure pour un agent de catégorie A

Les recettes 2026 devraient se composer de la façon suivante :

- **342 291 €** de participation du Département du Lot
- **151 055 €** de cotisations
- **106 917,30 €** de défraiements conventionnés
- **139 427,16 €** d'excédent reporté

Dans ces conditions, et en incluant l'excédent reporté, c'est un total de **739 690,46 € de recettes** qui peut être escompté.

Les dépenses 2026 se composeraient quant à elles de la façon suivante :

- pour le remboursement des frais de mise à disposition au titre du forfait, il est proposé d'inscrire **160 153,87 €**
- pour les interventions conventionnées, la dépense prévisionnelle est de l'ordre de **110 000 €**
- pour le remboursement du temps transport et au vu de l'application du taux de 8,7%, la dépense serait de **23 503,39 €**
- pour la gestion et la coordination du syndicat, il est proposé de prévoir un montant total de **414 606 €** correspondant à 5 ETP pour la gestion, la coordination administrative et l'encadrement et 1 ETP pour la coordination technique auprès de l'ensemble des services mis à disposition et les services supports associés.

Au total, le remboursement au Département du Lot représenterait ainsi un montant de **708 263,26 €**

Il est enfin proposé d'inscrire **31 427,20 €** pour les charges générales : assurances, honoraires, études (**dont 4 327,20 € de report** pour réalisation de la charte graphique), frais d'acte, fournitures, etc. et **400 €** pour les autres charges de gestion courante.

Le budget de fonctionnement 2026 pourrait ainsi s'élever à **739 690,46 €** et se traduire ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article	Nature analytique	Montants votés	Chapitre Article	Nature analytique	Montants votés
CH 011	Charges à caractère général	31 027,20	CH 002	Résultat de fonctionnement reporté	139 427,16
6 064	Fournitures administratives	200,00	002	Résultat fonctionnement reporté	139 427,16
6 162	Assurances obligatoires dommage - construction	2 000,00	CH 074	Dotations, subventions et participations	600 263,30
6 168	Primes d'assurances - autres	15 000,00	7 473	Participation des Départements	342 291,00
617	Etudes et recherches	6 327,20	74 741	Cotisations ADHESIONS Communes et structures intercommunales membre GFP	112 572,00
6 226	Honoraires (Conseil juridique)	2 000,00	74 748	Cotisations ADHESIONS Communes et structures intercommunales hors GFP	19 035,00
6 227	Frais d'actes et contentieux	200,00	74 751	Cotisations ADHESIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP membre GFP	12 000,00
6 231	Annonces et insertions	200,00	74 758	Cotisations ADHESIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP hors GFP	6 650,00
6 232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	74 784	Cotisations ADHESIONS CCAS et caisses des écoles	798,00
6 281	Concours divers (Cotisations...)	100,00		Total cotisations adhésions	151 055,00
CH 012	Charges de personnel et frais assimilés	708 263,26	74 741	Défraiements CONVENTIONS Communes et structures intercommunales membre GFP	80 184,60
6218	Remboursement Temps de transport	23 503,39	74 748	Défraiements CONVENTIONS Communes et structures intercommunales hors GFP	22 142,70
	Remboursement Forfait	160 153,87	74 751	Défraiements CONVENTIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP membre GFP	0,00
	Remboursement Interventions conventionnées	110 000,00	74 758	Défraiements CONVENTIONS Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EP hors GFP	4 590,00
	Remboursement Gestion, coordination et conseil	414 606,00	74 784	Défraiements CONVENTIONS CCAS et caisses des écoles	0,00
CH 065	Autres charges de gestion courante	400,00		Total défraiements conventions	106 917,30
6 585	Intérêts moratoires	200,00	CH 075	Autres produits de gestion	0,00
6 588	Autres charges diverses de gestion courante	200,00	7 588	Autres produits divers de gestion courante	0,00
CH 067	Charges spécifiques	0,00	CH 077	Produits spécifiques	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
TOTAL		739 690,46	TOTAL		739 690,46

Il est par ailleurs rappelé que l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 pose la mise en place du Compte Financier Unique et de son annexe. Le Compte Financier Unique (CFU) devait se substituer dès 2026 au compte administratif et au compte de gestion et une nouvelle annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » devait lui être adossée.

Accusé de réception en préfecture N° 2026-026824-CA 2125-08-10 Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026

Le conseil est informé du **report de la mise en application du CFU sur l'exercice 2027**. Le SDAIL mettra en place ce point en parallèle du calendrier de déploiement des services du Département prévu en 2027.

*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, par :

15 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

ADOpte le budget 2026 du syndicat au chapitre, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération et comprenant :

- une section **dépenses** de fonctionnement à hauteur de **739 690,46 €**
- une section **recettes** de fonctionnement à hauteur de **739 690,46 €**

Fait à Cahors, le 26 février 2026

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture

et de la publication le 02/03/2026

Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à deux mois à compter de la date de publication. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 046-200047090-20260226-CA-2026-08-DE Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026
